



La politique de notre société est destinée à **améliorer de façon continue** la sécurité de nos prestations et la protection des travailleurs, du milieu de travail et de l'environnement.

La sécurité, la santé et le respect de l'environnement sont définis selon les critères **LSC/VCA\* 2017/6.0**.

Pour nous, la sécurité et la santé des travailleurs et la protection de l'environnement à chaque phase d'exécution des travaux sont des priorités. Nous **sensibilisons, formons et informons** l'ensemble de notre personnel. Nous **gérons les dangers et les risques** à chaque niveau. Nous analysons les accidents pour en rechercher les causes et éviter que ceux-ci ne puissent se reproduire.

**Mr Alberto ROSSI assure la fonction de responsable SSE**, et bénéficie au travers de son statut de l'indépendance pour assurer cette fonction avec l'autorité et l'efficacité nécessaire. La direction s'engage à **fournir tous les moyens nécessaires. Il est secondé par Mme. Lydia ROSSI conseillère en prévention niveau de base et Mr. J-Ph Bolly conseiller en prévention externe niveau II.**

Lors de l'application des critères VCA\*, elle se basera activement sur les points suivants :

- Toutes les mesures possibles seront prises pour **prévenir autant que possible les risques identifiés de blessures corporelles** pour notre personnel (CDI et appoint), les tiers, pour **prévenir les dégâts matériels et les dégradations de l'environnement, trier nos déchets** ;
- **Lutte contre les addictions** (alcool et drogues) sur les lieux de travail ;
- Utilisation exclusive de **personnel formé et habilité** si requis ;
- Appel à du **personnel d'appoint** dans les limites de nos possibilités d'encadrement ;
- Les déchets nocifs pour l'environnement sont traités de manière justifiée et évacués afin de préserver le mieux possible **l'environnement** ;
- Nous surveillons notre système de management via des **inspections et des audits internes** ;
- La sécurité étant une obligation légale, elle fait partie intégrante de chaque fonction. **Nous nous informons par ailleurs de la réglementation et vérifions son application** ;
- Chaque travailleur a un **droit de retrait** en cas de risque non maîtrisé.

Nous nous engageons à **rechercher une amélioration continue** de notre politique en matière de sécurité, santé et environnement en nous reposant sur des inspections appropriées ou tout autre moyen adéquat ainsi que sur des **objectifs sécurité** pour lesquels l'ensemble de notre personnel s'engage. Nous voulons tendre vers le « **zéro accident** » et prenons toute **action** nécessaire à cette fin.

Les sujets de la sécurité, la santé et l'environnement sont abordés régulièrement par tous les intervenants de notre société lors des **ouvertures de chantier**.

Cette déclaration de politique générale **s'applique à notre organisation, à notre personnel d'appoint**. Elle sera régulièrement comparée de manière active à la réalité au sein de l'entreprise et en tout état de cause chaque année. Si nécessaire, des mesures seront prises afin de remettre l'entreprise dans la ligne de sa déclaration de politique.

Tout le personnel de maîtrise, sous la supervision de la Direction et suivant les indications du coordinateur S.S.E., est chargé de diffuser et de surveiller l'application de la politique sécurité, **via une communication** efficace, des réunions sécurité et un **retour d'expérience**. Les tâches et responsabilités du personnel de maîtrise sont reprises en annexe.

Fait à Dour, le 06 octobre 2023

**Mr. Alberto ROSSI** Gérant

MTSI SPRL  
Rue de la machine à feu 7  
7370 DOUR